



Le 26 novembre 2004

Madame Sylvie Girard  
Présidente  
Commission du BAPE  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-  
des-Cœurs par Hydro-Québec

Madame la Présidente,

Je donne suite à votre lettre du 28 septembre 2004 concernant l'ancien dépôt en tranchée (DET) de la réserve Wemotaci qui a servi à l'enfouissement des déchets domestiques de 1985 à 1996.

Je tiens d'abord à vous préciser que l'interrogation relative à l'application des lois provinciales sur les réserves indiennes, soulève, notamment, des éléments d'ordre juridique qui ne nous permettent pas actuellement de statuer sur cette question.

Cependant, dans le cadre de l'évaluation environnementale du présent projet, il est de notre intention de recommander qu'Hydro-Québec s'assure, de concert avec la communauté de Wemotaci qui est responsable de l'ancien dépôt en tranchée, que les mesures appropriées soient prises afin d'éviter une contamination du milieu aquatique suite à la mise en eau du réservoir de la chute Allard.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gilles Lefebvre  
Chargé de projet

c.c. M<sup>me</sup> Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission

Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3933, poste 4861  
Télécopieur : (418) 644-8222  
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>  
Courriel : [gilles.lefebvre@menv.gouv.qc.ca](mailto:gilles.lefebvre@menv.gouv.qc.ca)